

Je soussigné :

Nom, prénom :

Adresse postale :

Téléphone : Adresse électronique :

Immeuble, terrain concerné :

Code Postal : Commune :

Adresse :

Références cadastrales, section et numéro (ex : ZA 56) :

Soumettre pour avis le projet prescrit dans l'étude de sol parcellaire de définition de filière d'assainissement non collectif,

Solution retenue (si plusieurs propositions) :

Pour les dispositifs agréés, numéro d'agrément :

Déclare : case à cocher

- Avoir pris connaissance du règlement du service du SPANC
- À ne commencer les travaux qu'après réception d'un avis favorable sur le projet de conception
- À prévenir le SPANC 15 jours avant le début des travaux
- À recouvrir les ouvrages uniquement après la visite et l'avis favorable du SPANC
- pour les dispositifs agréés uniquement, à avoir pris connaissance des documents destinés à l'utilisateur du dispositif agréé, établis par le titulaire de l'agrément et comportant les modalités de pose, le cas échéant, les modèles des contrats d'entretien et d'assurance, le protocole de maintenance, les fréquences de vidanges, le coût approximatif de l'installation sur quinze ans (investissement, entretien, exploitation)... ; Le « Guide de l'utilisation » du dispositif est disponible sur le <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>.

Conformément à la réglementation, les redevances 2023 sont les suivants :

86,73 € HT (95,41 € TTC) pour la vérification de conception du projet

130,10 € HT (143,11 € TTC) pour la vérification de bonne exécution des

travaux Merci de préciser les coordonnées pour l'envoi de la facture :

.....

Fait à, le

Signature du demandeur,